

<https://ricochets.cc/A-jamais-antifascistes-communique-suite-a-la-decision-de-dissolution-de-la-GALE.htm>
!



A jamais antifascistes : communiqué suite à la décision de dissolution de la GALE

- Les Articles -
Date de mise en ligne : samedi 11 novembre 2023

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

À JAMAIS ANTIFASCISTES.

Voici le communiqué suite à la décision de dissolution de la GALE. Plus d'informations à venir.

Après une première victoire en recours face à la demande de dissolution de notre groupe, le ministère de l'intérieur a persévéré dans son acharnement contre celles et ceux qui luttent contre la fascisation de notre société. Dans sa chasse aux ennemis intérieurs, l'Etat a déjà dissous des associations luttant contre l'islamophobie ou défendant la cause palestinienne, notamment grâce à la "loi séparatisme". C'est maintenant au tour d'un groupe probablement représentatif pour eux du mouvement autonome, d'être attaqué. Ils se méprennent. Ce n'est pas parce qu'ils dissolvent nos structures que nous cesserons de lutter. Les mouvements de contestation continueront à fleurir, partout, sans arrêt. **Ce contexte de répression étatique est un poncif de la fascisation de l'Etat comme le passé a pu en connaître, et si la forme a évolué, le fond persiste. Que ce soit face à l'Etat ou sa police, le capital ou les milices fascistes, nous ne cesserons pas de nous organiser et de faire front.**

Nous voulions rappeler ici la chronologie des évènements : le 17 mars 2022, une notification de dissolution était remise à des membres supposé-e-s de la GALE, suite de deux jours de véritable harcèlement policier. Le 1er avril 2022, la notification définitive de dissolution était adressée à un membre supposé du groupe. Elle aura notamment eu pour conséquence la restriction des libertés individuelles des membres supposé-e-s de la GALE, dont l'interdiction d'apparaître dans des manifestations ou des évènements politiques et l'interdiction totale d'utiliser les réseaux sociaux du groupe, ou tout matériel militant.

Face à cet acharnement forcené du ministère de l'intérieur, nous avons alors décidé de commencer un bras de fer judiciaire.

D'abord, avec l'aide de nos avocat-e-s, nous avons déposé un référé liberté au conseil d'état, accompagné d'un dossier visant à démontrer pas à pas l'argumentaire complètement lunaire, approximatif et bâclé utilisé par le ministère pour nous incriminer.

L'audience au conseil a eu lieu le 11 mai 2022, et deux heures de débats s'engagent pour tenter de nous défendre. Le 16 mai, la décision tombe : le conseil d'état décide de suspendre la décision du conseil des ministres de dissoudre notre groupe, stipulant qu'il s'agissait "d'une atteinte grave et manifestement illégale aux libertés fondamentales de réunion et d'association". C'était une victoire pour nous, mais aussi plus largement pour notre camp politique, après la suspension de dissolution des groupes Palestine Vaincra et Comité Action Palestine.

Nous savions bien sûr que nous n'avions là gagné qu'une bataille, que cette décision n'avait rien de définitif puisqu'elle ne faisait que suspendre la dissolution du Groupe Antifasciste Lyon et Environs jusqu'au débat final, qui a eu lieu le 27 octobre 2023.

Le 19 octobre dernier, nos avocat-e-s ont été informé.e.s que l'audience sur le fond du recours contre notre dissolution, ainsi que celle du Soulèvement de la terre et du CRI, aurait lieu une semaine après. Nous n'avons donc eu qu'une semaine pour se préparer à une audience censée protéger nos libertés fondamentales... Le jour J, avant que notre avocat au conseil ne puisse prendre la parole, le rapporteur public (anciennement nommé « commissaire du gouvernement », qui portait alors si bien son nom...), demandait aux juges du conseil d'état de bien vouloir maintenir notre dissolution, quand bien même elle aurait été jugée illégale précédemment. L'audience aura été rapide : en tout deux heures et demie pour discuter de quatre groupes différents...

A jamais antifascistes : communiqué suite à la décision de dissolution de la GALE

Aujourd'hui, le conseil d'état décide de revenir sur les précédentes décisions et choisi de dissoudre la GALE, ainsi que le CRI. Les Soulèvements de la terre font quant à eux l'objet d'un avertissement sans frais, une promesse d'avenir pour le ministère de l'intérieur et Darmanin.

Nous en concluons que nous n'avons pas d'autres choix que de nous référer aux juges européens pour rappeler au conseil d'état ce qu'est une liberté fondamentale. Aujourd'hui, le conseil d'état a même oublié d'en parler alors même qu'il y a dix-huit mois, il suspendait la dissolution au nom des liberté d'association et de réunion, et d'expression et d'opinion.

Mais nous sommes tou.te.s des militant-e-s de terrain, et nous ne cesserons pas le combat face à un gouvernement se complaisant dans les dérives liberticides et autoritaires.

Dans un contexte comme celui que nous vivons actuellement, où le racisme, l'antisémitisme et l'islamophobie augmentent partout, où les acquis sociaux sont méticuleusement démontés, où la police se retrouve légitimée dans ses exactions et ses crimes racistes, où se perpétue la traque inhumaine des migrant.e.s aux frontières de l'Europe, alors il est même un devoir de continuer la lutte, et ce n'est certainement pas un décret qui nous arrêtera. De plus, si notre minuscule mouvement antifasciste autonome local se retrouve visé par le ministre de l'intérieur, c'est que nous avons jusque là visé plutôt juste...

Notre combat contre l'autoritarisme, le capitalisme mortifère, l'extrême-droite, ses idées, ses états et ses bandes armées va se poursuivre, peut-être ne fait-il d'ailleurs que commencer.

Ceci est un appel à un soutien d'ampleur de la part de tout.e.s nos allié.e.s et des forces progressistes dans leur ensemble. Face au basculement répressif, faire bloc est notre seule issue.

On ne dissout pas une révolte qui gronde tout comme on ne dissous pas un soulèvement !

À jamais antifascistes.

(source : <https://rebellyon.info/A-JAMAIS-ANTIFASCISTES-Voici-le-25366>)

Autres infos : <https://groupeantifascistelyonenvirons.wordpress.com/>



A jamais antifascistes : communiqué suite à la décision de dissolution de la GALE

La dissolution de la GALE a finalement été actée.

C'est confirmé, l'un des groupes les plus précieux de la lutte lyonnaise vient d'être dissout. Depuis des années, ce groupe antifasciste lutte sur contre l'extrême-droite, les violences d'État, le racisme systémique, pour le droit des exilés et l'écologie ou encore aux soutiens à toutes les révoltes légitimes des Gilets Jaunes aux quartiers populaires en passant par le mouvement contre la réforme des retraites.

A l'heure où l'extrême-droite défilera contre l'antisémitisme avec le soutien d'une partie de la gauche, c'est encore une fois l'antifascisme qui est criminalisé.

La GALE incarnait un rempart essentiel dans la capitale du fascisme en France, et en a payé le prix fort à plusieurs reprises avec une répression aussi terrible qu'injustifiée.

Cette annonce doit être un signal d'alarme et pousser à la mobilisation et à l'auto-organisation.

Rendez-vous ce soir (jeudi 9 nov) à 19h sur la place des Terreaux.

(post CND)



A jamais antifascistes : communiqué suite à la décision de dissolution de la GALE

CONSEIL D'ÉTAT : LA DISSOLUTION DES SOULÈVEMENTS DE LA TERRE ANNULÉE

Le 21 juin, après avoir réprimé dans le sang la mobilisation de Sainte-Soline, le gouvernement enfonçait le clou en prononçant la dissolution des Soulèvements de la Terre.

C'était une offensive inédite : pour la première fois, les autorités utilisaient cette procédure d'exception contre une coalition écologiste réunissant des centaines de collectifs et des dizaines de milliers de membres.

Vendredi 11 août, le Conseil d'État suspendait la dissolution des Soulèvements de la Terre suite à une intense mobilisation et le soutien de plus de 150.000 personnes. Pour les magistrats, il existait des « doutes sérieux » quant à la légalité de la procédure.

Mais ce n'était qu'une suspension provisoire avant de trancher sur les arguments de fond. L'audience avait lieu le vendredi 27 octobre. Le rapporteur avait réclamé la confirmation de la dissolution, dans un réquisitoire hallucinant : «

L'incitation peut être implicite. Il ne faut donc pas s'arrêter à l'énoncer du message qui peut s'apparenter comme sobre. Il peut s'y trouver une réelle volonté de provoquer et de souffler sur un brasier » ce qui « justifie la provocation et donc la dissolution ».

De prétendus actes violents, on était passé à l'incitation implicite pour justifier une dissolution. Un glissement sans précédent qui aurait rendu possible la dissolution de très nombreuses associations ou syndicats.

À 14h ce 9 novembre, le Conseil d'État a tranché : la dissolution des Soulèvements de la Terre est annulée pour de bon. C'est donc un énorme camouflet pour Darmanin et son montage sur « l'écoterrorisme ».

En revanche, le Groupe Antifasciste Lyon et Environs et la Coordination contre le racisme et l'islamophobie sont dissous, le Conseil d'État juge la décision "adaptée, nécessaire et proportionnée à la gravité des troubles susceptibles d'être portés à l'ordre public". C'est un scandale. Lutter contre le racisme et le fascisme de façon conséquente, le dire et le revendiquer est donc un crime aux yeux de l'État.

De même, le groupuscule néo-nazi l'Alvarium est dissout. Ce qui ne l'empêche pas de continuer ses méfaits à Angers. La dissolution est inopérante sur le fascisme, mais permet de faire croire à un équilibre de la décision d'État. Comme si le gouvernement était dans la mesure, alors qu'il nous plonge dans la période la plus sombre pour les libertés depuis la seconde guerre mondiale.

Toutes les dissolutions sont à combattre : au mieux inutiles et arbitraires, au pire dangereuses et liberticides.

(post Contre attaque)

- voir aussi : [« Et paf ! » Les Soulèvements de la Terre fêtent leur victoire](#) - Militants, élus, personnalités... se sont réunis pour fêter l'annulation de la dissolution des Soulèvements de la Terre. Une victoire en demi-teinte alors que la menace sur les luttes écologistes et de gauche ne faiblit pas.